

N° commande : 412512		Pub : A	Mot Clé : ENQUETE PUBLIQUE RLP
Date de parution	Produit	Edition	
20.12.2019	Nice-Matin	DEP_AM (Departementale AM, *90) Enquêtes publiques	
Crée par : Alain Polizzi ( 19.12.2019   jeu. 13:44 )			
Contact : Fanny Parrot		Repondre avant le : 19.12.2019   jeu. 15:43	Tel : Email : fparrot@nicematin.fr
Commentaires :			



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DE RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE

### Objet de l'enquête

Par arrêté n° 264, a été prescrite l'enquête publique de la révision du Règlement Local de Publicité qui porte sur le territoire communal. Il prévoit la protection du cadre de vie et la valorisation de l'image du territoire par des restrictions en matière de publicité extérieure tout en garantissant la liberté d'expression des opérateurs économiques.

### Déroulement de l'enquête

L'enquête publique se déroulera du lundi 06 janvier 2020 au mardi 4 février 2020, soit 30 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Mandelieu – La Napoule, service urbanisme, où toute personne pourra consulter le dossier et déposer des observations sur le registre ouvert à cet effet du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier est également consultable sur le site Internet suivant : [www.mandelieu.fr](http://www.mandelieu.fr)

### Commissaire-enquêteur

L'enquête sera conduite par Monsieur Willy FIARD, désigné par le Président du Tribunal administratif de Nice.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

- jeudi 09 janvier 2020, de 14h00 à 17h00
- jeudi 16 janvier 2020, de 14h00 à 17h00
- jeudi 23 janvier 2020, de 14h00 à 17h00

### Autres dispositions

#### Mentions diverses :

- identité de la personne ou de l'autorité pouvant donner des informations sur le projet de révision : Madame KERAUDREN, Directrice du service urbanisme ;
- conditions de communication du dossier d'enquête : sur simple demande adressée au service urbanisme (courriel : [enseigne@mairie-mandelieu.fr](mailto:enseigne@mairie-mandelieu.fr)), un dossier papier ou numérique pourra être mis à disposition ;
- consultation du rapport et des conclusions à l'issue de l'enquête : ces documents seront disponibles pendant un an au service urbanisme et sur le site internet de la Ville.

### Décision

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal sera appelé à délibérer pour approuver la révision du RLP.